

COMITÉ RÉGIONAL POUR L'INFORMATION
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE D'ILE-DE-FRANCE

L'ECONOMIE DE
L'ENVIRONNEMENT

Rapport d'étape présenté
par Madame Thérèse FERRÉ
au nom du groupe de travail
animé par M. Dominique BIDOU

AVRIL 1999

Sommaire

1. DONNÉES ÉCONOMIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	5
1.1 LES COMPTES AU NIVEAU NATIONAL	5
1.1.1 <i>Présentation</i>	5
1.1.2 <i>Les comptes physiques du patrimoine naturel</i>	6
1.1.3 <i>Les comptes de la dépense de protection de l'environnement</i>	6
1.1.3.1 <i>Quelques chiffres sur les dépenses</i> :	6
1.1.3.2 <i>Méthodologie</i> :	7
1.1.3.3 <i>Compte de la dépense des eaux usées</i>	8
1.1.3.4 <i>Compte de la dépense de la gestion des déchets</i> :	8
1.1.4 <i>Incidences et enjeux économiques de l'environnement</i>	9
1.1.4.1 <i>Relations environnement → économie</i>	9
1.1.4.2 <i>Relations activités économiques → environnement</i>	10
1.1.4.3 <i>Régulation des relations environnement-économie</i>	11
1.2 LES COMPTES AU NIVEAU RÉGIONAL	11
1.2.1 <i>Valorisation économique de l'environnement en Ile-de-France</i>	11
1.2.2 <i>Améliorations possibles de l'information</i> :	13
2. INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	13
2.1 AU NIVEAU NATIONAL	13
2.1.1 <i>Les indicateurs proposés par la commission du développement durable des Nations Unies</i>	13
2.1.2 <i>Expérience française en cours</i>	14
2.2 AU NIVEAU LOCAL : LE SECTEUR DU SAGE MARNE-AVAL	15
2.2.1 <i>Présentation</i>	15
2.2.2 <i>Méthodologie</i>	15
2.2.3 <i>Résultats</i>	16
3. INTERFÉRENCES ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET LES AUTRES ACTIVITÉS : LES EXEMPLES DES TRANSPORTS ET DE LA GESTION FORESTIÈRE.....	16
3.1 LES TRANSPORTS	16
3.1.1 <i>Les nuisances générées par les transports dans les comptes nationaux</i>	16
3.1.1.1 <i>Pourquoi créer un chapitre sur les nuisances dans le compte "transport" ?</i>	17
3.1.1.2 <i>Les nuisances générées par les transports</i>	17
3.1.2 <i>Les transports dans la région Ile-de-France</i>	18
3.1.2.1 <i>Coût social des modes de transport de voyageurs</i>	18
3.1.2.2 <i>Place des critères environnementaux dans l'évaluation d'une infrastructure</i>	18
3.2 LA GESTION FORESTIÈRE :	19
3.2.1 <i>Les spécificités des coûts de gestion des forêts domaniales en Ile-de-France et leur évaluation</i>	19
3.2.2 <i>Pourquoi évaluer ce surcoût de gestion ?</i>	20
4. ECHELLE GEOGRAPHIQUE, LES ÉCHANGES ENTRE L'ILE-DE-FRANCE ET LE RESTE DU BASSIN PARISIEN : L'EXEMPLE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	21
4.1 LES GRANULATS DANS LE BASSIN PARISIEN	21
4.2 LE SCHÉMA INTERRÉGIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	21
5. RECOMMANDATIONS ET SOUHAITS DU GROUPE POUR L'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION SUR L'ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT EN ILE-DE-FRANCE	22
5.1 DONNÉES ÉCONOMIQUES	22
5.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	23
5.2.1 <i>Indicateurs de développement durable</i>	23
5.2.2 <i>Sensibilisation du public à l'environnement</i>	24
5.3 INTERFACE ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET LES AUTRES ACTIVITÉS.....	25
5.4 L'ÉCHELLE GÉOGRAPHIQUE D'ANALYSE.....	25
FICHE SYNTHÉTIQUE.....	26

ANNEXES

1 Lettre de mission du groupe "Environnement"	28
2 Liste des exposés présentés au cours des réunions	33
3 Liste des documents fournis au groupe "Environnement" et documents de référence	34
4 Liste des sigles utilisés	35

Préambule

Cette note de synthèse, qui fait suite aux deux réunions du groupe tenues sur le thème de l'économie de l'environnement, le 27 janvier et le 19 mars 1998, fait le point sur les données principales existant sur l'économie de l'environnement en Ile-de-France. Elle a été discutée et approuvée par le groupe à la réunion du 22 octobre 1998. Elle a été adoptée par l'assemblée plénière du CRIES, le 19 mars 1999. Le groupe a étudié la qualité des informations disponibles et la manière dont ces informations sont diffusées. Des recommandations ont ainsi pu être dégagées pour ce domaine, conformément aux objectifs du groupe définis dans la lettre de mission du 27 juillet 1993 (*cf. annexe 1*). Cette approche plus transversale fait suite à une première approche purement thématique du groupe qui a déjà publié des rapports sur les déchets, l'eau, l'air, le bruit, le patrimoine naturel et le paysage. Comme ces précédents rapports, cette note de synthèse peut être considérée comme un module du rapport final, qui devrait bientôt conclure les travaux du groupe.

Les réflexions du groupe ont été alimentées par les débats à l'issue d'exposés introductifs présentés, en ouverture des séances de travail, par des spécialistes (*cf. annexe 2*).

Cette synthèse traite d'abord des données économiques de l'environnement, tant au niveau national que régional. Cette approche est complétée par celle sur les indicateurs de développement durable, qui font l'objet d'un travail avançant en parallèle au niveau international, national et local. Puis, l'interférence entre l'environnement et les autres activités et le problème de l'échelle géographique d'analyse sont abordés à travers des exemples : les transports, la gestion forestière et les échanges de matériaux de construction à l'intérieur du bassin parisien. En conclusion, sont dégagées les recommandations du groupe.

1. DONNÉES ÉCONOMIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

1.1 Les comptes au niveau national

1.1.1 Présentation

Bien que l'état des connaissances en France soit encore insuffisant dans le domaine de l'information nécessaire à la comptabilité de l'environnement, les réflexions sur ce sujet sont nombreuses et ces dernières années des avancées ont été réalisées en particulier au niveau des comptes des dépenses.

Un groupe de travail créé sur l'initiative de l'IFEN a rendu ses conclusions sur les comptes économiques de l'environnement fin 1996. A terme, le système de comptes de l'environnement pourrait comprendre :

- des comptes du patrimoine naturel et de ses fonctions décrivant les liaisons entre les agents économiques, les éléments naturels et les écozones ;
- un compte satellite des dépenses de protection et de restauration de l'environnement ;
- un compte satellite des dommages environnementaux ;
- une matrice de comptabilité nationale dans laquelle les résultats principaux de l'ensemble, tant physiques que monétaires se trouveraient présentés de manière synthétique.

Un compte satellite a pour mission d'apporter un éclairage particulier sur un domaine spécifique. L'environnement n'est, en effet, pas pris en compte dans la partie centrale de la comptabilité nationale parce que les dépenses pour l'environnement sont difficilement isolables d'autres dépenses et que la base monétaire appliquée n'est pas suffisante pour l'environnement pour lequel il faut connaître des données physiques.

Tous les éléments de ce système de compte ne sont pas au même niveau d'avancement. L'approche française, comme l'approche européenne dans le cadre du SERIEE (système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement), a, dans un premier temps, mis l'accent sur les comptes de dépenses de protection, laissant provisoirement au second plan l'évaluation des dommages et atteintes au patrimoine naturel. **Le lien entre l'approche monétaire et la connaissance des données physiques est encore mal réalisé.**

En parallèle à cette structure comptable, des indicateurs de performance environnementale sont développés par l'IFEN et apparaissent essentiels au

processus général d'évaluation des politiques gouvernementales. Des indicateurs de développement durable sont aussi en cours d'élaboration.

Une commission des comptes et de l'économie de l'environnement a été créée par le décret n°98-623 du 21 juillet 1998.

Un ouvrage de référence sur les données économiques de l'environnement est édité depuis quinze ans, et depuis trois ans il fait l'objet d'une publication annuelle en collaboration entre l'IFEN (institut français de l'environnement) et le ministère de l'environnement qui s'appuie sur des travaux du BIPE (Bureau d'information et de prévisions économiques). Cet ouvrage porte sur les dépenses de protection de l'environnement, l'évaluation des dommages et des pollutions, puis sur les incidences et enjeux économiques de l'environnement.

1.1.2 Les comptes physiques du patrimoine naturel

Un premier travail a eu lieu sur les comptes du patrimoine naturel en 1986. Un comité interministériel des comptes du patrimoine naturel (CICPN) a effectué un vrai travail de concertation. Les réflexions et la méthode établie par ce groupe ont été reprises ensuite au niveau européen. Les comptes ont été publiés par l'INSEE.

La suite de ce travail, repris sur des bases nouvelles, est maintenant assurée par un groupe de travail piloté par l'IFEN. Ce travail est mené en liaison avec le SERIEE (système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement). De nouvelles méthodologies reproductibles sont en cours de mise au point. Les comptes de la gestion des ressources, intégrés dans le SERIEE, mais à un stade moins développé que ceux des dépenses de protection de l'environnement, ne sont pas encore établis en France. L'IFEN commence à travailler sur les ressources en eau.

Des comptes sont déjà publiés sur quelques domaines dans "les données économiques de l'environnement". Les comptes de la forêt s'appuient sur les données de l'inventaire forestier national (IFN) et sur l'enquête annuelle de branche "exploitation forestière". Les comptes d'occupation des sols sont élaborés à partir des résultats de l'enquête TER-UTI. Des comptes des actifs naturels marchands sont établis pour les gisements (pétrole, gaz, charbon et uranium).

1.1.3 Les comptes de la dépense de protection de l'environnement

1.1.3.1 Quelques chiffres sur les dépenses :

La "dépense de protection de l'environnement" (DPE), au sens strict, était, en France, de près de 137 milliards de francs en 1996, soit 1,74% du PIB. Les trois-quarts de cette dépense sont répartis sur deux postes : la gestion des eaux usées (58,6 milliards de francs) et la gestion des déchets (44 milliards de francs). La lutte contre la pollution de l'air constitue le troisième poste de cette dépense ; en 1996, il est relativement modeste (9,7 milliards de francs) car il n'est pas encore affecté par les mesures de la loi sur l'air de décembre 1996. Le suivi des accords de Kyoto de décembre 1997 devrait amplifier l'effort dans ce domaine. Les programmes de

processus général d'évaluation des politiques gouvernementales. Des indicateurs de développement durable sont aussi en cours d'élaboration.

Une commission des comptes et de l'économie de l'environnement a été créée par le décret n°98-623 du 21 juillet 1998.

Un ouvrage de référence sur les données économiques de l'environnement est édité depuis quinze ans, et depuis trois ans il fait l'objet d'une publication annuelle en collaboration entre l'IFEN (institut français de l'environnement) et le ministère de l'environnement qui s'appuie sur des travaux du BIPE (Bureau d'information et de prévisions économiques). Cet ouvrage porte sur les dépenses de protection de l'environnement, l'évaluation des dommages et des pollutions, puis sur les incidences et enjeux économiques de l'environnement.

1.1.2 Les comptes physiques du patrimoine naturel

Un premier travail a eu lieu sur les comptes du patrimoine naturel en 1986. Un comité interministériel des comptes du patrimoine naturel (CICPN) a effectué un vrai travail de concertation. Les réflexions et la méthode établie par ce groupe ont été reprises ensuite au niveau européen. Les comptes ont été publiés par l'INSEE.

La suite de ce travail, repris sur des bases nouvelles, est maintenant assurée par un groupe de travail piloté par l'IFEN. Ce travail est mené en liaison avec le SERIEE (système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement). De nouvelles méthodologies reproductibles sont en cours de mise au point. Les comptes de la gestion des ressources, intégrés dans le SERIEE, mais à un stade moins développé que ceux des dépenses de protection de l'environnement, ne sont pas encore établis en France. L'IFEN commence à travailler sur les ressources en eau.

Des comptes sont déjà publiés sur quelques domaines dans "les données économiques de l'environnement". Les comptes de la forêt s'appuient sur les données de l'inventaire forestier national (IFN) et sur l'enquête annuelle de branche "exploitation forestière". Les comptes d'occupation des sols sont élaborés à partir des résultats de l'enquête TER-UTI. Des comptes des actifs naturels marchands sont établis pour les gisements (pétrole, gaz, charbon et uranium).

1.1.3 Les comptes de la dépense de protection de l'environnement

1.1.3.1 Quelques chiffres sur les dépenses :

La "dépense de protection de l'environnement" (DPE), au sens strict, était, en France, de près de 137 milliards de francs en 1996, soit 1,74% du PIB. Les trois-quarts de cette dépense sont répartis sur deux postes : la gestion des eaux usées (58,6 milliards de francs) et la gestion des déchets (44 milliards de francs). La lutte contre la pollution de l'air constitue le troisième poste de cette dépense ; en 1996, il est relativement modeste (9,7 milliards de francs) car il n'est pas encore affecté par les mesures de la loi sur l'air de décembre 1996. Le suivi des accords de Kyoto de décembre 1997 devrait amplifier l'effort dans ce domaine. Les programmes de

recherche et développement, qui mobilisent plus de 5 milliards de francs, soit 2,5% de la dépense nationale "environnement", stimulent par ailleurs le système national d'innovation.

La "dépense nationale environnement" (DNE), outre les "dépenses de protection de l'environnement" (DPE), englobent :

- les dépenses d'approvisionnement et de distribution en eau potable (29 milliards de francs)
- les dépenses de récupération (28 milliards de francs)
- les dépenses pour le cadre de vie (8 milliards de francs)

L'IFEN a d'abord mis l'accent sur les deux postes les plus importants et a élaboré les deux comptes "gestion des eaux usées" et "gestion des déchets", publiés chacun en 1996.

1.1.3.2 Méthodologie :

Les comptes de la dépense de protection de l'environnement sont établis à partir de la méthodologie européenne SERIEE (système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement) élaborée par Eurostat. Cette démarche s'inscrit dans la perspective d'élaboration d'un compte satellite de l'environnement.

L'établissement du compte de la dépense de protection de l'environnement cherche à répondre aux questions suivantes :

- combien la collectivité nationale dépense-t-elle, et sous quelle forme, pour la protection de l'environnement ?
- comment et par quels agents cette dépense est-elle financée ?

L'estimation de ce compte s'appuie donc sur la détermination de la dépense nationale de protection de l'environnement et sur l'analyse du financement de cette dépense.

Cependant, le suivi en parallèle de données physiques et d'estimation de dépense est nécessaire. En effet, la dépense de protection de l'eau n'a pas de signification en soi, il faut connaître aussi par exemple le niveau de pollution pour avoir une information globale sur l'eau.

Les comptes liés à la comptabilité nationale ne donnent qu'une vision incomplète de la réalité. En effet, ils ne rapportent que les transactions marchandes. Par exemple, le recyclage interne des déchets d'une entreprise n'apparaît pas dans les comptes.

Les sources de données sont gérées par l'IFEN et le SESSI (Service des statistiques industrielles). Le SESSI a récemment lancé une enquête sur les dépenses courantes des entreprises pour la protection de l'environnement, en complément de l'enquête sur les investissements antipollution. Elle permettra d'éclairer cet aspect mal connu des dépenses environnementales. L'enquête sur les investissements antipollution, qui peut fournir des données régionales, prend en particulier en compte les changements de processus qui respectent mieux l'environnement. L'établissement interrogé indique le surcoût payé pour avoir un matériel plus respectueux de l'environnement. Cette donnée est parfois difficile à cerner, le matériel "polluant" n'existant souvent plus sur le marché, ce qui empêche d'effectuer des comparaisons à une date donnée.

Les comptes sont le reflet du volume de l'activité d'un secteur. Le passage au développement durable fait porter un jugement de valeur par rapport à des objectifs. La commission sur les comptes et l'économie de l'environnement, nouvellement créée, pourra aussi étudier des thèmes comme les aspects négatifs des dépenses pour l'environnement ("usage de mauvaises filières").

1.1.3.3 Compte de la dépense des eaux usées

Le domaine de l'eau est un des domaines de l'environnement les mieux couverts par des sources d'informations. Cependant, la totalité du champ des activités de gestion des eaux usées n'est pas couverte par le compte. Par exemple, les mesures, les contrôles et analyses, moins connus, ne sont pas intégrés dans le compte, par contre la prévention de la production à travers la modification de procédés, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, qui représentent l'essentiel des activités, le sont.

Tous les agrégats calculés n'ont pas la même fiabilité. Certains, comme la production des entreprises spécialisées, sont de bonne qualité, d'autres comme la production et les emplois courants des producteurs auxiliaires doivent être considérés comme des ordres de grandeur. Les producteurs auxiliaires ne sont pas spécialisés dans le traitement des eaux mais ont, par exemple, leur propre station d'épuration.

Des améliorations sont attendues par l'exploitation d'une part des nouvelles enquêtes de l'IFEN auprès des conseils généraux et régionaux sur leur budget d'intervention en matière d'environnement et d'autre part des informations sur les services communaux d'assainissement. Ces dernières vont être en effet disponibles à partir de 1997, grâce à l'instruction comptable M49 relative aux services d'eau et d'assainissement. Un travail méthodologique est en cours de mise au point pour extraire des comptes des communes, les comptes environnementaux. Des tests sont effectués, en particulier sur la ville de Dunkerque.

1.1.3.4 Compte de la dépense de la gestion des déchets :

La totalité du champ n'est pas couverte dans le compte de la gestion des déchets. Le nettoyage des rues, les mesures, contrôles et analyses, par exemple, ne sont pas intégrés dans le compte. La qualité des informations est inégale. Les encombrants et les déchets verts sont mal connus...

Cependant, des améliorations sont prévues, avec l'exploitation de l'instruction comptable M14, l'exploitation des enquêtes de l'ADEME. Un groupe de travail piloté par l'IFEN a étudié la possibilité de refaire une exploitation informatique des bordereaux ARTHUIT pour les déchets industriels spéciaux. Mais, il n'a pas été donné de suite au rapport établi par l'IFEN. L'IFEN va aussi mener une enquête par sondage auprès des collectivités locales sur les déchets ménagers qui sera exploitable par région et parfois par département.

1.1.4 Incidences et enjeux économiques de l'environnement

Quelques statistiques permettent de rendre compte de différentes facettes des relations entre l'économie et l'environnement. Elles ne sont pas toutes établies régulièrement.

1.1.4.1 Relations environnement → économie

1.1.4.1.1 L'environnement : facteur de croissance économique et de création d'emploi

L'environnement peut être considéré comme un facteur de croissance économique au travers du jeu classique des mécanismes économiques mis en oeuvre pour la protection de l'environnement.

Avec 278 000 personnes, l'emploi direct "environnement" représente 2% de la population active française. Les activités liées à l'environnement présentent divers avantages :

- Les activités environnementales ont figuré au cours des dernières décennies dans le groupe des activités en croissance. Sur longue période et jusqu'en 1995, l'emploi environnemental, même en période de récession, a augmenté chaque année : les contrecoups conjoncturels se sont répercutés de manière atténuée sur le taux de croissance qui restait toujours positif.
- Ces activités ne sont pas délocalisables, de plus elles sont très largement réparties sur le territoire national ;
- Les perspectives de croissance de certaines activités de l'environnement restent bonnes ;
- Elles contribuent fortement au mouvement d'insertion des personnes en difficulté ;
- Il existe une demande pour un environnement et, plus généralement, des conditions de vie de qualité qui justifie le recours à des techniques à fort contenu en emplois ;
- Le thème du développement durable, bien perçu, est porteur d'emplois nouveaux.

Des études sur la création possible d'emplois ont été faites par le laboratoire Erasme de l'École Centrale, en utilisant des travaux de modélisation. 52 900 emplois permanents et 91 550 emplois non permanents pourraient être créés en France entre 1992 et 2002 par les politiques environnementales. Les secteurs de l'eau et des déchets garderaient leur prééminence, mais des domaines actuellement peu développés connaîtraient une forte croissance (protection de l'air, entretien des rivières et des espaces naturels, réhabilitation des sites pollués).

La mise en place des nouveaux programmes correspond à une demande sociale. Le programme "nouveaux services - nouveaux emplois" en apporte un bon exemple. Si on met de côté les grosses opérations des ministères de l'éducation nationale et de l'intérieur, les conventions "environnement" représentaient, à la fin du mois de mai 1998, près de 15% des embauches.

La qualité n'est pas incompatible avec la productivité. Une étude de l'OCDE et de la commission européenne a montré que la protection de l'environnement n'est pas incompatible avec la compétitivité. Être environnementalement efficace, crée des emplois.

L'environnement est aussi une source d'activité. Le tourisme peut considérer l'environnement comme un potentiel à valoriser. Les parcs naturels sont localement stimulateurs d'activités comme le tourisme ou l'artisanat.

1.1.4.1.2 Effets des risques et dommages naturels sur le développement

L'environnement a aussi des effets négatifs. Une étude des agences de l'eau a montré les effets des risques et dommages naturels sur le développement. Par exemple, si on agit pour limiter les risques d'inondation, il y a renchérissement du terrain. Il faudrait développer les études sur ce sujet.

1.1.4.2 Relations activités économiques → environnement

Pour une approche sectorielle, il existe, par exemple, un travail de la commission des comptes transport qui décrit les effets non marchands des transports (cf. partie 3). L'évaluation environnementale des projets d'infrastructures est insuffisante. Il y a souvent sous-estimation de certains aspects des attentes et l'environnement n'est pas encore assez pris en compte dans ces évaluations.

Il existe maintenant des "friches touristiques" souvent dues à l'insuffisance des études économiques avant l'installation. Cette erreur d'appréciation entraîne donc de mauvais résultats économiques, puis de mauvais résultats pour l'environnement. Par exemple, chaque commune du littoral a voulu installer son propre port de plaisance alors qu'il n'y avait pas la place sur le marché pour un équipement par commune. Une étude sur le taux d'utilisation de certains équipements touristiques (parc touristique) datant de dix ans pourrait être actualisée.

Pour une approche thématique, on peut mesurer les effets sur la santé des pollutions et nuisances. Les ministères de l'environnement et de l'équipement financent un travail de recherche qui proposerait des modèles pour estimer la

pollution aérienne ou sonore. L'étude ERPURS d'impact sur la santé de la pollution aérienne en Ile-de-France n'avait étudié dans un premier temps que les pics, dans la deuxième phase de l'étude la pollution de fond est prise en compte et paraît avoir peut-être encore plus d'impact sur la santé.

1.1.4.3 Régulation des relations environnement-économie

Les relations entre l'économie et l'environnement peuvent être régulées par des instruments économiques de nature différente : certains relèvent de la réglementation (norme, lois et règlements), obligeant les acteurs économiques à certains travaux ou les soumettant à des procédures d'agrément, d'autres relèvent de la fiscalité, en application du principe pollueur-payeur.

L'IFEN a publié un travail sur le thème : "les taxes et redevances sur les émissions et produits polluants sont de plus en plus nombreuses, mais leur produit reste modéré". Ces taxes sont à priori destinées à réduire la pollution et les nuisances. Un travail de réflexion sur la fiscalité écologique est en cours.

Le fait de réglementer les activités économiques se fait aussi du point de vue de l'environnement pour les secteurs industriels comme pour les services, en particulier les transports, ou l'agriculture. Les aspects réglementaires portent sur les effluents, les procédures d'agrément des produits...

Certaines données seraient nécessaires pour infléchir certaines décisions. Le contrôle du ruissellement pluvial et le maintien des bassins naturels d'épandage des crues sont aussi des solutions de prévention contre les inondations et le volume de ruissellement pluvial devrait être mieux connu. Parmi les hypothèses de travail, figure la mise en place de taxe ou de redevance.

1.2 Les comptes au niveau régional

1.2.1 Valorisation économique de l'environnement en Ile-de-France

Des comptes économiques de l'environnement ne peuvent pas être établis au niveau régional comme au niveau national. Cependant, le BIPE a réalisé pour l'ARENE un document sur "la valorisation économique de l'environnement en Ile-de-France" et un travail d'approfondissement, qui a vocation à donner une sorte de tableau de bord, a été publié au troisième trimestre 1998.

Cet ouvrage a été fait à partir des informations disponibles, soit déclinaison régionale de sources nationales, soit données purement régionales. La démarche employée part des acteurs : entreprises, collectivités locales et ménages. Pour les entreprises, l'enquête antipollution du SESSI (service des statistiques industrielles) fournit des données régionales. Elle donne une photo annuelle plus qu'un suivi. Les statistiques économiques sur le traitement des eaux, la collecte et le traitement des déchets sont données par l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) et l'UNEDIC pour l'emploi. Il existe donc un socle intéressant de données sur les entreprises.

Au niveau des entreprises, le système est limité par le fait que les enquêtes du SESSI portent sur l'industrie manufacturière seulement et que l'information n'est pas exhaustive sur les PME-PMI. Aucune information n'est connue pour le secteur des services en matière de protection de l'environnement.

Pour les collectivités locales, le système statistique est moins précis que sur les entreprises, elles effectuent pourtant les 2/3 des dépenses au niveau national pour la protection de l'environnement. Les méthodes nationales sont difficiles à décliner au niveau régional. Il faut donc partir directement des comptes des collectivités locales. Il existe cependant une nette progression des informations fournies par les collectivités locales sur leurs comptes depuis 1990, en particulier au niveau de la gestion de l'eau et grâce à la mise en place de l'instruction comptable M49. L'information a même progressé au sujet des déchets bien que ceux-ci ne fassent pas l'objet d'un budget annexe comme l'eau. Il existe des données physiques annuelles données par les enquêtes ITOM (Inventaire des installations de traitement des ordures ménagères) de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et par l'ORDIF (Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France).

Le BIPE dispose des données écoloc sur les collectivités locales, qui portent plutôt sur les communes et les groupements de communes. L'intercommunalité est nécessaire sur le plan technique, mais elle est difficile à cerner sur le plan statistique. Les statistiques de la direction générale des collectivités locales (DGCL) montrent que depuis 1990, l'intercommunalité connaît une forte croissance. Après la multiplication des SIVOM (syndicat intercommunal à vocations multiples) et des SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique), on assiste maintenant à celle des communautés. L'environnement ressort souvent de la compétence de ces organismes intercommunaux. De plus, il existe beaucoup de superposition de ces organismes. Il n'existe pas de base statistique fine sur ces groupements, bien que dans le domaine de l'eau l'intercommunalité existe depuis longtemps et qu'elle se développe de plus en plus pour la gestion des déchets. La situation est apparemment plus diverse dans le domaine des transports.

Il existe peu d'informations directes sur le troisième acteur : les ménages. Les ménages agissent pour la protection de l'environnement, par exemple avec l'assainissement individuel, en posant des doubles vitrages ou en utilisant des voitures à pot catalytique.

En 1995, 28 milliards de francs ont été dépensés pour protéger l'environnement en Ile-de-France. 34 000 emplois dépendent directement de cette activité. La dynamique de filière crée aussi des emplois indirects sur lesquels l'information est moins disponible.

D'autres travaux permettent d'affiner les connaissances régionales sur l'économie de l'environnement. Les indicateurs de EIDER (ensemble intégré des descripteurs de l'environnement régional) font référence pour les données physiques. Parmi les travaux déjà réalisés par le groupe environnement du CRIES, seul le rapport sur l'eau donne quelques indications économiques.

1.2.2 Améliorations possibles de l'information :

Au moins, quatre pistes sont à explorer pour l'amélioration de l'information économique sur l'environnement en Ile-de-France :

- Les collectivités locales :

En application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, les maires doivent publier un rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Des indicateurs de qualité, techniques et financiers doivent être fournis. Ces rapports sont difficiles à exploiter : soit ils sont faits dans le cadre d'un effort de communication avec beaucoup d'illustrations et peu de chiffres, soit ils émanent des services techniques et le rapport coût-qualité est difficile à faire. Ces rapports ne sont pas normalisés, ni centralisés. Cependant, leur avantage est d'indiquer des informations sur le prix accompagnées d'informations sur les services rendus et de données sur la qualité.

L'IFEN a lancé une enquête annuelle qui permettra de connaître les interventions en matière d'environnement des conseils régionaux et généraux.

- L'industrie :

Il existe un problème d'interprétation sur la définition des technologies propres. Le questionnaire de l'enquête antipollution soumis aux entreprises ne comporte pas de définition précise des technologies propres. L'OCDE doit faire paraître un manuel sur ces technologies.

- Les liens entre santé et économie de l'environnement

- Les transports :

Les gens perçoivent de plus en plus les relations entre transports et environnement. Des progrès méthodologiques pourraient être faits dans les statistiques sur l'environnement pour la prise en compte de ces relations.

2. INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1 Au niveau national

2.1.1 Les indicateurs proposés par la commission du développement durable des Nations Unies

Est "durable" un type de développement « qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes, sans réduire les possibilités des générations futures de satisfaire les leurs ». Cette notion a été définie par le rapport "Brundtland", en 1987. Elle a été officialisée à Rio de Janeiro, en juin 1992 au "sommet de la terre".

Suite à la déclaration de Rio, la commission du développement durable des Nations unies a adopté un programme de travail pour développer des indicateurs utiles au suivi des décisions internationales et nationales qui pourraient être prises pour faire suite aux recommandations de l'Agenda 21 (21 pour XXI^e siècle). Ces 134 indicateurs ont été simplement rassemblés selon les têtes de chapitre de l'Agenda 21 et répartis en trois catégories : social, économie, environnement. La structure "pression - état - réponse" a été choisie pour les définir. Vingt-deux pays dont la France, associée à la Tunisie testent ces indicateurs. Selon les tests effectués en 1997, sous la direction de l'IFEN, la France dispose des données nécessaires au calcul d'environ une centaine d'indicateurs.

La possibilité de désagréger les données nécessaires pour des niveaux territoriaux infra-nationaux ne faisait pas partie de l'évaluation. Toutefois, les documents d'expertise récupérés lors de ce travail constituent une source pour un examen spécifique à l'usage des régions et des comités locaux de l'Agenda 21.

Ce travail n'a pu aboutir pour l'instant à une véritable "sélection pertinente" pour la France. Localement, chaque indicateur est apparu comme peu lié à la définition de la durabilité prise selon les termes du rapport Brundtland tandis que globalement la structure choisie par l'ONU n'offre pas "directement" de vision intégrant les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable ni, encore moins, leurs relations respectives.

On constate aussi la difficulté à définir des ensembles d'indicateurs à vocation universelle. Certains pays, tout en essayant de ne pas s'éloigner systématiquement des orientations définies par les Nations unies, se sont mis à développer des recherches, des méthodologies, voire des systèmes d'information, en vue d'indicateurs nationaux de ou pour un développement durable.

2.1.2 Expérience française en cours

En France, une commission pour un développement durable a été créée après le sommet de Rio. Elle a proposé une stratégie pour un développement durable en France, mais celle-ci n'a pas été officiellement adoptée. La réflexion sur les indicateurs ne peut donc pas s'appuyer sur un cadre officiel.

Le Ministère de l'environnement a souhaité disposer d'un rapport portant sur les modes et propositions de construction d'indicateurs de développement durable au niveau national. La démarche adoptée s'appuie sur une réflexion collective menée pour l'essentiel en 1998. Elle associe des organismes de recherche, des associations, des administrations, des bureaux d'étude et des représentants d'organisations internationales.

Pour tenir compte de la diversité des approches possibles, il a été proposé d'élaborer des indicateurs pour dix modules de base, regroupés en trois groupes. Le groupe "centre" s'intéresse aux processus de développement macro-économiques et aux flux associés. Le groupe "Sud" se focalise sur les questions de distribution et de gouvernance tandis que le groupe "Nord" s'intéresse au capital et aux stocks. Un rapport devrait paraître fin 1998 et un colloque sur les indicateurs de développement durable devrait se tenir au début de l'année 1999. Il sera élargi à d'autres participants, notamment aux niveaux régionaux. Une première liste d'indicateurs a pu être construite.

La nécessité de prendre en compte sans parti pris la variété des approches possibles est apparue ainsi que celle de distinguer la notion de descripteurs, de modèle et d'indicateurs avec beaucoup plus de rigueur que cela n'était fait jusqu'à présent.

Les descripteurs sont des éléments statistiques caractérisant des domaines utiles à la compréhension de tel ou tel aspect du développement durable pouvant parfois faire l'objet d'interprétations divergentes. Ainsi le taux d'accès à des espaces naturels peut s'interpréter comme un facteur favorisant ou un facteur défavorisant le développement durable selon le contexte dans lequel on se place.

Les indicateurs pour un développement durable doivent au contraire exprimer de manière soit agrégée soit exemplaire un élément directement interprétable d'une tension existant, par exemple, entre la nature et l'usage qui en est fait. Par exemple, le pourcentage d'imperméabilisation des sols est un indicateur qui ne devrait pas dépasser un certain seuil.

Entre les descripteurs et les indicateurs, on a donc besoin de modèles d'interprétation, éventuellement variés répondant aux diverses approches possibles ainsi qu'aux différents modules du plan d'ensemble. Dans cette conception, les indicateurs risquent de n'être pas présentés comme une liste mais plutôt comme une boîte à outils, pouvant s'adapter à différents niveaux territoriaux (global, national, régional), emboîtant des modèles distincts et présentant pour chaque indicateur des listes de descripteurs supplétifs facilitant des lectures adaptées selon les besoins des divers acteurs.

2.2 Au niveau local : le secteur du SAGE Marne-Aval

2.2.1 Présentation

Il n'existe pas d'approche régionale globale pour l'établissement d'indicateurs de développement durable. La région a préféré engager d'abord une étude pilote en 1997, sur un périmètre bien défini, celui du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne aval. Ce périmètre a été choisi parce qu'il a une cohérence écologique et que comme pour chaque SAGE, il existe une commission locale de l'eau (CLE) qui comprend des acteurs locaux y compris les associations. Cette instance de consultation peut ainsi suivre le démarrage d'indicateurs de développement durable.

2.2.2 Méthodologie

Cette étude doit être réalisée à partir de données disponibles en particulier dans le système d'information géographique régional (SIGR) de l'IAURIF. Pour les indicateurs sur les déchets ménagers, les données viennent de l'ORDIF (observatoire des déchets d'Ile-de-France) et pour ceux sur l'eau elles proviennent de l'observatoire des rivières propres d'Ile-de-France (ORPIF), qui met en forme des données des SATESE, de l'agence de l'eau...On s'attache à un rendu cartographique pour faire passer les idées à des non-spécialistes. Les travaux cartographiques sont réalisés au niveau communal.

Des indicateurs sur l'eau et les déchets ont été réalisés. Un travail est en cours sur les mares et les petits plans d'eau. Une recherche est entreprise pour trouver des indicateurs flore-faune ; ce travail est fait en collaboration avec des étudiants de l'IFU (institut français d'urbanisme). Les mares sont géoréférencées et une recherche

d'informations est faite pour les intégrer dans le système d'information géographique régional (SIGR). L'imperméabilisation des sols et le contrôle des écoulements pluviaux est également un champ d'investigations encore insuffisamment connu.

2.2.3 Résultats

Les indicateurs retenus au terme de l'étude sont opérationnels à l'échelle communale. Ils illustrent différents thèmes de la politique régionale (épuration des eaux usées des collectivités, gestion des déchets ménagers...). Ils sont développés pour trois types de développement durable : durabilité environnementale, durabilité économique et durabilité sociale (gouvernance et qualité de la vie). Par exemple, au niveau de l'épuration des eaux usées par les collectivités, le rapport de la capacité d'épuration créée sur l'évolution démographique (en tenant compte de la situation de départ) est un indicateur de durabilité environnementale. Les aides apportées par l'agence de l'eau pour créer un équivalent-habitant de capacité d'épuration supplémentaire est un indicateur de durabilité économique.

3. INTERFÉRENCES ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET LES AUTRES ACTIVITÉS : LES EXEMPLES DES TRANSPORTS ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

L'interférence de l'environnement avec d'autres activités est très forte, en particulier avec l'agriculture, la gestion forestière, les transports, le tourisme... Dans les comptes de l'agriculture, il n'y a pas de chapitre précis sur les impacts (négatifs ou positifs) sur l'environnement de la production agricole. Ces impacts sont dus en particulier aux caractéristiques d'exploitation moderne (forte consommation d'engrais, de produits phytosanitaires) et aux conséquences de l'élevage intensif. La gestion et l'entretien du paysage concernent un autre aspect de l'agriculture. Seuls quelques chercheurs de l'INRA ont travaillé sur l'extraction de ce qui concerne l'environnement dans le compte agriculture. La rentrée progressive du monde agricole dans le système des aides des agences de l'eau va entraîner la fourniture d'indicateurs dans les années à venir.

Divers services, comme ceux de l'agriculture, des transports, de la santé seront représentés dans la commission des comptes et de l'économie de l'environnement nouvellement créée.

3.1 Les transports

Le secteur des transports a une interface forte avec l'environnement. Des données existent sur les relations environnement - transport. Le groupe a donc choisi d'approfondir les rapports entre l'environnement et ce secteur. Ce choix coïncide aussi avec l'engagement en Ile-de-France des travaux du plan de déplacements urbains (PDU).

3.1.1 Les nuisances générées par les transports dans les comptes nationaux

Le rapport sur les comptes des transports existe depuis 40 ans. Le chapitre 12 "les nuisances générées par les transports" existe depuis un an (comptes 1996), il deviendra un

chapitre permanent du rapport. Auparavant, ces données étaient seulement regroupées dans un dossier.

3.1.1.1 Pourquoi créer un chapitre sur les nuisances dans le compte "transport" ?

L'approche environnementaliste n'était pas approfondie à cause de difficultés méthodologiques, elle était réservée à des organismes d'études. Des études de coût étaient aussi menées pour implanter une infrastructure à un endroit donné, l'approche étant alors spécifique et micro-économique.

Le cadre législatif a évolué avec l'application de la LOTI du 30 décembre 1982 (loi d'orientation des transports intérieurs) et de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. Depuis deux ans, cette préoccupation environnementale a été intégrée. Des groupes de travail sur des aspects théoriques ont été lancés au ministère de l'équipement, associant le ministère de l'environnement. Des enquêtes ont été menées sur les mesures de la qualité de l'air et les effets de la pollution de l'air sur la santé. Ces préoccupations ne sont pas nouvelles, mais elles ont pris un poids plus important. On cherche à rattraper le retard sur ce qui existe ailleurs ; la France est en retard sur la Suisse ou la Suède pour l'évaluation de la pollution.

Le secrétariat de la commission des comptes a aussi pour objectif d'estimer, de valoriser des effets externes comme ceux liés à l'environnement. Il y a deux ans, une première ébauche de compte satellite chiffré (sous-compte de l'urbain) a été réalisée. Ceci a été complété par une estimation des effets sur l'environnement. Une analyse des poids relatifs des différents modes est aussi effectuée au ministère.

En USA et en Grande-Bretagne, on lie les préoccupations transports, énergie et environnement. L'aspect énergie existe dans le rapport des comptes transports, mais sans relation avec l'environnement.

3.1.1.2 Les nuisances générées par les transports

Ce chapitre 12 sur les nuisances a le mérite d'être un document synthétique, qui peut en particulier avoir un impact pédagogique. Un consensus se dégage au niveau de la méthode, mais pas sur tous les points. Certains éléments de ce chapitre reposent sur des données plus fiables que d'autres.

Trois types de nuisances sur l'environnement et les personnes sont analysés : les accidents, la pollution atmosphérique et le bruit (ceci n'est pas exhaustif : dégradation des bâtiments...). L'impact des transports sur l'espace n'y figure pas. Les données physiques sont plus abondantes dans une grande partie de ce chapitre. L'évaluation monétaire et économique est moins développée, elle comporte plus d'incertitudes et donne lieu à de nombreux débats.

Pour les accidents, on rencontre des difficultés pour les accidents du travail, en particulier les accidents aériens de l'aviation professionnelle. Pour la pollution atmosphérique, on dispose de données nationales fournies par le CITEPA, L'IFEN et l'OCDE. Globalement, les émissions tendent à diminuer depuis 15-20 ans. Mais la part due aux transports augmente. Les deux autres sources d'émission, les industries et le chauffage urbain ou l'usage de combustibles pour le chauffage domestique sont en baisse.

La population perçoit très fortement la pollution sonore, particulièrement en milieu urbain. En Ile-de-France, le rail et les transports collectifs urbains représentent une part plus importante des points noirs que dans les autres régions. Ceci est lié à l'importance des réseaux mais aussi à la forte mobilité des franciliens. En Ile-de-France, un tiers des transports sont collectifs, cette part est plus faible dans le reste du pays.

L'évaluation monétaire pose des problèmes conceptuels. Les dépenses de protection sont évaluées dans les domaines de l'air et du bruit. Cette évaluation est faite selon les méthodes retenues par le rapport du conseil général des ponts, surtout pour la route. Le domaine lié à la monétarisation des aspects externes des transports présente une très grande diversité et une forte hétérogénéité des approches. Il n'existe pas encore de consensus sur la méthode.

3.1.2 Les transports dans la région Ile-de-France

3.1.2.1 Coût social des modes de transport de voyageurs

Depuis 1981, sous l'égide du STP (Syndicat des transports parisiens), un compte transport de voyageurs de la région Ile-de-France est publié chaque année. Une brochure présente l'évolution de 1981 à 1995 sur chaque poste. Ce compte présente deux volets : les flux monétaires pour les transports collectifs et individuels et le coût social (bruit, pollution, congestion, accidents).

Le rapport du groupe de travail du commissariat général du plan "Transports : pour un meilleur choix des investissements", présidé par Marcel Boiteux, a recommandé l'utilisation de valeurs monétaires pour la prise en compte de certaines nuisances (pollution de l'air, effet de serre, bruit...). Plusieurs méthodes existent selon les domaines soit intégrant des coûts directs, soit reposant sur des conventions ou sur des coûts d'évitements. Pour les effets sociaux économiques, l'Ile-de-France s'est rangée aux conclusions du "rapport Boiteux" et applique les mêmes méthodes qu'au niveau national sauf sur un point : la valeur du temps. Les atteintes à l'environnement sont monétarisées par la méthode des coûts d'évitement qui repose sur l'estimation des dépenses à engager pour réduire les effets de la nuisance. Un groupe de travail du STP poursuit les travaux de recherche sur ces outils de monétarisation de l'évaluation des coûts.

L'impact des transports sur la consommation d'espaces n'est pas chiffré dans les comptes transports. Les participants au groupe de travail du STP pensent qu'il est indispensable d'aller plus avant dans la valorisation de la consommation d'espaces.

3.1.2.2 Place des critères environnementaux dans l'évaluation d'une infrastructure

L'établissement d'un bilan socio-économique et plus généralement la réalisation d'une étude d'impact devrait accompagner toute infrastructure nouvelle en Ile-de-France. Les aspects économiques classiques se rapportent aux flux monétaires dus à la réalisation de tel ou telle infrastructure ; la méthode dans ce domaine est normée. Par contre, en matière de coût social, beaucoup de progrès sont à faire, malgré certaines améliorations récentes.

La phase active de préparation du futur contrat de plan a débuté et rend ces problèmes d'actualité. L'État et la région sont engagés dans cette réflexion. Il est admis à l'intérieur des groupes de travail d'élargir l'évaluation des coûts économiques. Les critères environnementaux et les coûts sociaux prennent presque une place aussi importante que certains critères économiques classiques. Ceci devrait permettre de traduire mieux qu'avant l'impact de l'environnement dans le domaine des transports.

Une volonté d'unifier les méthodes est apparue dans la préparation du XIème plan. L'analyse multicritères a le droit de cité, avec les mêmes critères dans l'intention pour la route et les transports collectifs pour une approche multi modale. Cette analyse remplace l'évaluation monocritère basée seulement sur le rapport trafic/rentabilité. L'environnement commence à être pris en compte. Des éléments de qualité de vie, d'aménagement de l'environnement social (désenclavement, emploi) sont évalués quantitativement et qualitativement. On évalue aussi l'emploi induit par un projet sur le développement du tissu urbain.

Cette progression mérite d'être saluée et d'être poursuivie. La réflexion actuelle sur la méthode multicritères, qui sera adoptée par le STP, met en avant la nécessité de recherches plus approfondies sur la valeur du temps, le confort, l'information des voyageurs, la consommation d'espaces.

3.2 La gestion forestière :

En Ile-de-France, il existe pour la gestion du patrimoine naturel, en particulier pour celle des forêts, des dépenses spécifiques, dues à la très forte urbanisation de la région. Ces surcoûts sont liés à l'importance en Ile-de-France de la fonction récréative et de la prise en compte de la dimension paysagère des forêts. Dans d'autres régions, des dépenses fortes peuvent être engagées pour la prévention des incendies...

3.2.1 Les spécificités des coûts de gestion des forêts domaniales en Ile-de-France et leur évaluation

Le caractère périurbain des forêts engendre un surcoût de gestion. La forêt couvre environ 23% de la surface de la région, soit 270 000 hectares. 30% sont des forêts publiques. L'office national des forêts (ONF) emploie un peu plus de 500 personnes en Ile-de-France, dont 230 ouvriers forestiers.

La forêt publique joue deux rôles fondamentaux, elle structure le paysage et elle constitue un lieu de détente. Le public souhaite une permanence du paysage, ce qui implique une contrainte supplémentaire pour le gestionnaire. La forêt est un espace cultivé depuis des siècles mais le public le revendique comme lieu naturel. Il considère la forêt comme éternelle alors que l'arbre a une durée de vie limitée même si elle est supérieure à celle de l'homme. Les opérations d'entretien sylvicole, la régénération de la forêt ne doivent pas altérer la permanence du paysage et ne pas gêner la fréquentation de l'usager.

Diverses approches sont possibles pour estimer le surcoût dû à la situation périurbaine de la forêt. Le surcoût des équipements liés à l'accueil du public et de leur entretien est bien connu ; Le temps du personnel lié à la protection forestière et aux contraintes sur les exploitations sylvicoles est bien appréhendé par une comptabilité

analytique. Celle-ci permet aussi de connaître le temps consacré par le personnel à défendre la forêt domaniale contre la menace liée surtout aux infrastructures linéaires et à gérer les concessions. Il existe plus de 2 000 concessions en Ile-de-France pour des exploitations de gypse, l'implantation de château d'eau ou d'antennes pour le téléphone mobile...

Il faut concevoir et réaliser des coupes bien intégrées au paysage. Ceci implique de travailler sur des parcelles plus petites, n'ayant pas des formes géométriques. Le travail mécanisé est donc plus compliqué. Par exemple, le marquage d'une coupe dans une forêt de la zone à l'ouest de Paris a entraîné un surcoût de 50%. La comptabilité analytique ne permet pas toujours de repérer chaque tâche, en effet l'unité minimale est d'une journée : une prestation sylvicole peut cacher une sous prestation accueil du public. Le surcoût des travaux forestiers, régénération, entretien, maintien de la forêt sont connus par des analyses ponctuelles.

On constate aussi une perte de revenus. En effet, le public souhaite avoir de vieux arbres dans les forêts, ce qui entraîne un allongement de l'âge de prélèvement et une baisse de qualité des bois prélevés. Les vieux arbres, témoins du passé peuvent être considérés comme un patrimoine remarquable.

3.2.2 Pourquoi évaluer ce surcoût de gestion ?

En France, le renouvellement des forêts domaniales, leur fonction protectrice (protection des sols, purification de l'air...) et leur fonction sociale (accueil du public, protection des paysages...) sont essentiellement financés par les produits qui en sont issus (exploitation du bois, droits de chasse...). En Ile-de-France, les collectivités locales participent au financement de la fonction sociale.

L'évaluation des surcoûts de gestion des forêts domaniales franciliennes permet de mieux définir les objectifs de l'ONF (office national des forêts) et de donner aux décideurs les éléments qui permettent d'exprimer leurs souhaits en quantité et qualité de services. Le surcoût est estimé à 50 millions de francs. La part supportée par le conseil régional, les conseils généraux et les collectivités locales s'élève à 25 millions de francs. En 1996, le budget des forêts domaniales de la région est de 130 millions de francs, pour un déficit de 40 millions comblé par le bénéfice des autres régions.

Ces 50 millions de surcoût sont dus pour 35 millions aux travaux et pour 15 millions aux frais de personnels. Le déficit augmente. Une enquête menée actuellement va permettre de mieux connaître la fréquentation des forêts franciliennes, estimée actuellement entre 50 et 100 millions de visites par an. Les objectifs de la forêt ont évolué passant du fournisseur d'énergie et de matériaux de construction au XVIIème siècle au refuge écologique avec des objectifs de protection de l'air, de l'eau, de la faune et de la flore à notre époque.

4. ECHELLE GEOGRAPHIQUE, LES ÉCHANGES ENTRE L'ILE-DE-FRANCE ET LE RESTE DU BASSIN PARISIEN : L'EXEMPLE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

L'échelle géographique d'analyse ne peut pas être systématiquement la région. Les échanges entre l'Ile-de-France et le reste du Bassin Parisien sont particulièrement importants. Dans le cadre du contrat de plan interrégional du bassin parisien, qui se termine en 1999, une réflexion a été menée en vue de l'élaboration d'un schéma interrégional d'approvisionnement du Bassin parisien en matériaux de construction. C'est cet exemple que le groupe a examiné.

4.1 Les granulats dans le Bassin Parisien

Les granulats sont des matériaux avec des caractéristiques physiques précises. En France, ils sont utilisés pour un tiers dans la fabrication du béton et pour deux tiers dans la viabilité des travaux routiers. En Ile-de-France, les proportions sont inverses. Ils peuvent provenir de l'extraction d'alluvions ou du broyage de roches diverses. Les granulats représentent la matière la plus consommée après l'eau.

Deux composantes sont indissociables de l'utilisation de granulats : les carrières qui consomment de l'espace en conflit avec l'urbanisation, la protection de l'eau et du patrimoine naturel et produisent des nuisances (bruit, poussières...) et le transport de ces granulats.

Dans le bassin parisien, on utilise surtout des matériaux alluvionnaires qui sont d'excellente qualité pour un faible coût relatif d'exploitation et que l'on peut souvent transporter par voie fluviale. Le principal problème est l'exiguïté des gisements qui sont peu accessibles. De plus, la prise en compte croissante de l'environnement entraîne une protection des vallées.

La production et la consommation de granulats s'équilibrent au niveau du Bassin parisien, mais l'Ile-de-France connaît un fort déficit annuel en granulats, qu'elle va donc chercher dans les régions voisines. Ce déficit francilien est en augmentation. On est donc confronté au problème de la raréfaction de la ressource et à la nécessité d'alimenter le marché du béton.

4.2 Le schéma interrégional d'approvisionnement en matériaux de construction

Le schéma interrégional d'approvisionnement en matériaux de construction poursuivra les objectifs suivants :

- protection des vallées ;
- gestion rationnelle de la ressource. Actuellement, des matériaux d'excellente qualité sont utilisés sans discernement. Il faut introduire une vision "développement durable".
- décroissance de la dépendance de l'Ile-de-France ;

– accroître le recours à d'autres matériaux que les granulats alluvionnaires (calcaires, matériaux recyclés...).

Les principaux axes d'actions sont les suivants :

- meilleure connaissance de la ressource ;
- recensement des matériaux alternatifs sur le Bassin parisien ;
- importation de roches dures, et de matériaux étrangers en étudiant les problèmes liés au transport ;
- utilisation de granulats marins ;
- communication. Il convient d'informer et de sensibiliser les maîtres d'oeuvres et les maîtres d'ouvrages aux problèmes d'approvisionnement du Bassin parisien à long terme.

Les premières orientations concernent des actions sur la demande, en vue d'une gestion rationnelle des matériaux. Cinq guides techniques sont élaborés en Ile-de-France. Il faudrait que les opérateurs publics et les grands opérateurs prennent en compte ces guides techniques. Des observatoires régionaux seront mis en place pour suivre l'évolution des approvisionnements et fournir une information régulière.

Des actions sur l'offre sont aussi envisagées : limiter l'accès à la ressource, taxer le granulats alluvionnaire pour le rendre moins compétitif.

En application du principe de développement durable, les gisements de granulats devraient être gérés au mieux, mais les plans d'occupation du sol n'en tiennent pas compte.

5. RECOMMANDATIONS ET SOUHAITS DU GROUPE POUR L'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION SUR L'ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT EN ILE-DE-FRANCE

5.1 Données économiques

A la suite de la mise en place du SERIEE (Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement), des données économiques nationales sur l'environnement en France sont produites de manière harmonisée au niveau européen. Cependant, on note encore quelques lacunes du système.

Au niveau des entreprises, on dispose de nombreuses données sur le secteur de l'industrie grâce aux nouvelles enquêtes du SESSI (dépenses antipollution des entreprises, dépenses courantes au niveau de l'environnement... Or, en Ile-de-France, plus de 75% de la valeur ajoutée est produite par le secteur tertiaire. La mise en place d'un système statistique dans le tertiaire (transports, commerce, services) équivalent à celui existant dans l'industrie pourrait être étudiée.

Le système statistique sur les collectivités locales est en retard par rapport à celui sur les entreprises. En priorité, l'exploitation des comptabilités transmises à la CP (direction de la comptabilité publique) devrait être améliorée. En effet, ce travail a démarré après obtention de l'accord de la CP. Cette voie paraîtrait plus rapidement prometteuse que l'exploitation des dossiers des maires qui ne doit cependant pas être abandonnée.

Par ailleurs, des comptes locaux pourraient être établis, non pas systématiquement, mais plutôt en s'inscrivant dans une démarche globale en faveur de l'environnement. Par exemple à l'occasion d'une démarche agenda 21, comme celle lancée par les élus locaux du "pays" de Fontainebleau, l'établissement d'un compte local du patrimoine naturel pourrait être réalisé. Des bilans de l'actif existant pourraient être établis pour certains espaces cohérents comme les massifs forestiers, les parcs naturels régionaux, le secteur de la Bassée, etc..

Il n'existe pas de données économiques régionales de l'environnement semblables aux données nationales. Cependant, différents travaux existent au niveau local ou régional sur l'économie de l'environnement. L'IFEN pourrait centraliser ces expériences pour mieux en tirer parti.

Une commission des comptes et de l'économie de l'environnement vient d'être mise en place en France. Il serait souhaitable que cette commission étudie rapidement les aspects régionaux. Elle pourra aussi étudier des thèmes comme les aspects négatifs des dépenses pour l'environnement ("usage de mauvaises filières").

Il est très important de disposer de chiffres bruts, chiffres qui sont encore à améliorer. Mais, les instruments d'analyses et de compréhension sont aussi fondamentaux. Des méthodes devraient être développées. De manière générale, on constate qu'une grandeur qu'on ne sait pas évaluer, est, de fait, remplacée par un zéro dans les comptes. Il vaudrait mieux une valeur estimée, qui fausserait moins les comptes.

Il faudrait recalibrer systématiquement les données recueillies pour les administrations par des enquêtes. Un système combinant les données administratives et celles recueillies par enquête serait plus efficace.

Au niveau des différents thèmes environnementaux, la question abordée pour l'eau du "qui paye quoi ?" et du rapport entre le coût et l'efficacité des investissements est aussi pertinente dans d'autres domaines. Pour l'eau, il existe en plus du patrimoine naturel, un patrimoine physique composé de tuyaux, d'usines... qui devrait être mieux connu. D'autre part, les observatoires sur l'eau et les déchets collectent les informations auprès des collectivités locales, mais il faudrait que celles-ci reçoivent des données en retour.

5.2 Développement durable

5.2.1 Indicateurs de développement durable

De nombreux travaux ont démarré pour l'établissement d'indicateurs pour un développement durable, mais il reste encore beaucoup à faire. Les préoccupations régionales devraient être prise en compte, en particulier en étudiant des indicateurs spécifiques aux régions urbaines.

La pertinence des indicateurs de développement durable pourrait être testée au niveau local dans les zones possédant une charte environnementale ou suivant une démarche d'agenda 21, ces indicateurs pouvant faire partie d'un dispositif plus global d'évaluation. Ils doivent être directement interprétables.

Les instruments disponibles aujourd'hui sont insuffisants. Deux approches complémentaires pourraient se mettre en place. D'une part, un dialogue devrait s'établir entre un groupe central et les gens de terrain. Et d'autre part, il devrait y avoir mise en place de démarches locales pour le développement durable, démarches qui conduiraient en particulier à l'établissement et aux tests d'indicateurs. Une dialectique permanente devrait s'établir entre le programme national et les programmes locaux tournant autour du développement durable.

Trois niveaux d'indicateurs pourraient être étudiés. 1er niveau : quels indicateurs peuvent être réalisés avec l'information disponible ? 2ème niveau : sur quels thèmes supplémentaires faut-il des indicateurs ? Si toutes les variables n'existent pas pour développer des indicateurs pertinents, il faudrait, en premier lieu, mettre en évidence les lacunes qui pourraient être comblées facilement. Le troisième niveau concernerait les points à explorer sur lesquels beaucoup de travail reste à faire ; ce niveau concerne alors les chercheurs et les grandes institutions.

Les différentes filières environnementales peuvent être étudiées avec l'optique développement durable. Il existe ainsi de "bonnes filières" et de "mauvaises filières". En particulier, les coûts sont différents selon les filières. Par exemple, il existe des stations d'épuration pour les petites collectivités locales moins coûteuses et meilleures pour l'environnement que les stations à boues activées traditionnellement utilisées. L'observatoire de l'eau recherche l'optimisation de la dépense pour les collectivités locales. Par ailleurs, l'ORDIF vient de publier une étude sur les emplois du secteur des déchets où il montre que la filière recyclage est plus créatrice d'emploi que les autres ; cette filière combinerait donc avantages socio-économiques et vision de développement durable.

5.2.2 Sensibilisation du public à l'environnement

La mauvaise connaissance du public des coûts économiques liés à l'environnement peut parfois pousser à des prises de décision peu rationnelles. La pression du public peut, par exemple, inciter à dépenser beaucoup d'argent pour préserver quelques arbres à Paris, comme lors du changement d'implantation d'une future station de métro prévue à la place d'une dizaine d'arbres mais bien située par rapport aux réseaux souterrains d'égouts... Ceci souligne la difficulté de communication avec le public. Il faut trouver les termes d'un dialogue normal public-décideurs, dialogue permanent et non de crise. Ce déficit de dialogue pourrait être résorbé en investissant en continu pour l'éducation du public et son information.

Le public doit aussi être informé sur le résultat des efforts qu'il consent pour la protection de l'environnement. Par exemple, savoir que le tri des déchets en vue de la collecte sélective est bien réalisé par l'ensemble des habitants de la commune et savoir comment ces déchets sont recyclés, peut motiver chacun à poursuivre ses efforts...

5.3 Interface entre l'environnement et les autres activités

L'interférence de l'environnement avec d'autres activités est très forte, en particulier avec l'agriculture, la gestion forestière, les transports, le tourisme... La commission des comptes et de l'économie de l'environnement devra examiner les liens entre l'environnement et les autres secteurs. Elle pourra étudier la connexion des comptes en auditionnant les responsables des comptes transports, tourisme, agriculture, santé...

La relation est forte entre transports et environnement. Un travail important a été engagé tant au niveau régional que national pour évaluer l'impact économique sur l'environnement des transports. Ces travaux sont en cours, la démarche évolue rapidement en particulier au niveau des méthodes de travail. Une lacune particulièrement sensible en Ile-de-France est la prise en compte de la consommation des espaces dans l'évaluation des infrastructures de transports.

En Ile-de-France, la gestion du patrimoine naturel, en particulier des forêts domaniales entraîne des coûts spécifiques dûs à la très forte urbanisation de la région. Ceux-ci doivent être étudiés en rapport avec les avantages apportés par cette gestion particulière.

La dimension régionale doit donner une vue globale des relations entre les phénomènes. Ceci devrait être fait dans les chartes d'économie urbaine qui gardent encore souvent une vision cloisonnée par thème.

5.4 L'échelle géographique d'analyse

La dimension économique de l'environnement est à prendre en compte au bon niveau géographique. La DATAR pilote une mission d'évaluation des contrats de plan interrégionaux qui lui permet de jouer un rôle dans ce domaine.

Le problème de la pertinence régionale se pose de manière générale pour l'air, l'eau, les matériaux de construction, la fréquentation touristique, la forêt... On manque d'éléments de connaissance qui faciliteraient une gestion non cloisonnée. Quelques aspects environnementaux pourraient être mieux connus : l'accès à la ressource, les lieux de déversements, la fréquentation touristique...

**Recommandations du groupe "Environnement" pour améliorer les informations
sur l'économie de l'environnement en Ile-de-France**

Thème	Propositions	Pilotes
1. Evaluation territoriale		
11. Comptes locaux	Construire un compte local dans les zones possédant une charte environnementale ou suivant une démarche d'agenda 21	collectivités locales
12. Indicateurs de développement durable locaux	Tester des indicateurs (qui peuvent faire partie d'un dispositif d'évaluation) dans les zones possédant une charte environnementale ou suivant une démarche d'agenda 21	
13 retour aux collectivités locales	Fournir des données en retour aux collectivités locales	ORDIF, ORRPIF
2. Données économiques		
21. Collectivités locales	Amélioration du système statistique sur les collectivités locales (données de la comptabilité publique...)	IFEN
22. Services	Avoir des données sur l'environnement dans le secteur des services complémentaires à celles collectées par le SESSI dans l'industrie	INSEE - SES
23. Commission des comptes de l'environnement	Prendre en compte dès le début des travaux de cette commission, la dimension régionale et les relations avec d'autres activités. Interpeller les commissions portant sur d'autres secteurs	commission des comptes et de l'économie de l'environnement
24. Comptes régionaux	Centraliser les expériences régionales ou locales	IFEN
3. Indicateurs de développement durable	Prendre en compte les préoccupations régionales en particulier étudier des indicateurs spécifiques aux régions urbaines	IFEN, INSEE
4. Relations activités-environnement	Meilleure prise en compte de l'environnement pour l'évaluation des infrastructures de transport (en particulier connaissance de la consommation d'espaces) Généraliser les études économiques de bilan coût-avantage. Avoir une vision régionale des relations entre les phénomènes environnementaux (ne pas se contenter d'une vision cloisonnée par thèmes)	ministère transport, STP Conseil régional, préfecture IdF
5. Echelle géographique	Mieux connaître, en intégrant la dimension économique, les aspects environnementaux pour faciliter une gestion non cloisonnée au niveau géographique pertinent : fréquentation touristique, lieux de déversements, accès à la ressource	DATAR, IAURIF
6. Information du public	Information en continu du public sur les coûts et les bénéfices environnementaux...	Conseil régional, préfecture IdF

Annexes

- 1 Lettre de mission du groupe "Environnement"
- 2 Liste des exposés présentés au cours des réunions
- 3 Liste des documents fournis au groupe
- 4 Liste des sigles utilisés

ANNEXE 1

LETTRE DE MISSION DU GROUPE DE TRAVAIL "ENVIRONNEMENT"



CRIES d'Ile-de-France

Groupe Environnement

Paris, le 27 JUIL. 1993

Lettre de mission

La décision de mettre en place un groupe de travail sur le thème de l'environnement a été prise par l'assemblée plénière du CRIES le 4 février 1993

Les missions de ce groupe s'inscrivent dans le cadre général des missions dévolues au CRIES par la convention Etat/Région du 26 juin 1989. Il s'agit des missions suivantes :

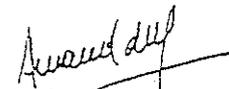
- recenser les besoins des utilisateurs d'information économique et sociale ;
- évaluer la manière de satisfaire ces besoins par la prise en compte de la dimension régionale dans les travaux statistiques nationaux, la mobilisation de sources non encore utilisées, la réalisation d'enquêtes spécifiques, etc. ;
- formuler des recommandations aux organismes les mieux placés pour les mettre en oeuvre.

Le système statistique sur l'environnement se met actuellement en place. Le groupe pourra y apporter la contribution et formulera toutes les recommandations qu'il jugera utiles.

Monsieur HOLLEAUX^(*), conseiller régional d'Ile-de-France, assurera le rôle d'animateur de ce groupe de travail. Mme FERRE, chargée d'études à la direction régionale de l'INSEE, en sera le rapporteur.

A la présente lettre de mission est jointe une fiche de cadrage général des travaux qui pourraient être conduits au sein du groupe.

Le président du CRIES


A. de LEYSSAC

() remplacé, en septembre 1994, par Monsieur BIDON, Directeur de l'Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies.*

CRIES de l'Ile-de-France

La plupart des problèmes d'environnement qui se poseront au cours des années à venir, ont une dimension internationale : qu'il s'agisse du réchauffement de la planète due aux émissions de gaz carbonique, du déboisement, du rétrécissement de la couche d'ozone, de la pollution de l'air ou de l'eau, de la gestion des déchets, etc.

Mais leur prise en charge relève souvent d'actions prises à l'échelon régional, voire local.

Toutefois, dans ce domaine, on assiste à un fractionnement des responsabilités entre trop de services responsables, tant au niveau national qu'au niveau régional ou départemental.

Un système statistique qui se met en place

Dans le domaine de l'environnement, le système statistique est encore dans sa phase préparatoire.

Au niveau européen, le programme statistique 1989-92 de la Communauté était le premier à faire place à l'environnement.

En France, ont été mis en place, par décret du 18 novembre 1991, vingt-deux Directions régionales de l'environnement (DIREN). Elles partagent, avec les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), les responsabilités de la mise en application de la politique de l'État dans ce domaine.

Elles sont également, à ce titre, chargées de recueillir, d'exploiter et de diffuser les données relatives à l'environnement en liaison avec l'Institut français de l'environnement (IFEN), créé lui aussi en novembre 1991.

Au niveau de l'Ile-de-France, il existe depuis 1992 un "Observatoire régional des déchets", structure de réflexion de coordination et de suivi.

Le rôle du CRIES

La réflexion du CRIES intervient à une période où le système est dans sa phase préparatoire.

Le groupe de travail aura pour mission :

- * de faire le point sur les sources statistiques existantes et les organismes susceptibles de fournir des informations dans ce domaine ;
- * d'évaluer les besoins statistiques régionaux et de faire émerger des préoccupations propres à l'Ile-de-France en matière d'eau, de déchets, de nuisances liées aux transports et à l'urbanisation...
- * dans son programme de travail, présenté le 27 mai au groupe "environnement" du Conseil national de l'information statistique (CNIS), l'Institut français de l'environnement (IFEN) envisage, dès maintenant, une réflexion à moyen terme sur la composante régionale et locale du futur système statistique sur l'environnement. Le groupe de travail pourra y apporter sa contribution.

Le CRIES devra également coordonner ses réflexions avec celles qui seront menées dans le cadre du groupe "environnement" du Conseil national de l'information statistique.

ANNEXE 2**LISTE DES EXPOSÉS PRÉSENTÉS AU COURS DES RÉUNIONS :****Réunion du 27 janvier 1998****Les données spécifiques de l'environnement et du développement durable****1- Données économiques de l'environnement :**

Au niveau national

M. Daniel DESSAULTY, institut français de l'environnement (IFEN)

M. Philippe TEMPLÉ, ministère de l'environnement

2- Indicateurs de développement durable

Au niveau local : secteur Marne aval

M. Iuli NASCIMENTO, Institut aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (IAURIF)

Réunion du 19 mars 1998**Données économiques de l'environnement (suite)**

Au niveau régional

M. Francis HINTERMAN, Bureau d'information et de prévisions économiques (BIPE)

Approches complémentaires**1- Interférences entre l'environnement et les autres activités : l'exemple des transports**

Vision nationale (cf. "les nuisances générées par les transports", rapport sur le compte des transports de la nation)

M. Jean-François VACHER, ministère de l'équipement et des transports (puis ministère de la défense)

Vision régionale (le compte transport de voyageurs de la région Ile-de-France)

M. Jean-Michel PAUMIER, RATP

M. Jean-François ALLOUCHE, syndicat des transports parisiens (STP)

2- Surcoûts spécifiques à l'Ile-de-France : pourquoi et comment évaluer le surcoût de gestion des forêts franciliennes ?

M. Thierry MOIGNEU, direction régionale de l'Office national des forêts

3- L'échelle d'analyse : Ile-de-France ou Bassin parisien ?

Les échanges entre l'Ile-de-France et le reste du bassin parisien : l'exemple des matériaux de construction

M. Ludovic FAYTRE, IAURIF

ANNEXE 3**LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS AU GROUPE DE TRAVAIL
"ENVIRONNEMENT" ET DOCUMENTS DE REFERENCE**

Comptes rendus des réunions du 27 janvier 1998 et du 19 mars 1998

"La valorisation économique de l'environnement en Ile-de-France" réalisé par le BIPE pour l'ARENE, juin 1997 (50 p.)

"Indicateurs pour un développement durable", M. Patrice Hernu, INSEE (15 p.)

"Développement durable : du concept aux premières expériences" Note rapide sur l'environnement n°13, septembre 1997, IAURIF (4 p.)

"Étude pilote pour la mise au point d'indicateurs du développement durable dans le périmètre du SAGE Marne Aval", Mme Delphine Guichard et M. Lulii Nascimento, IAURIF, (7 p.)

"Les nuisances générées par les transports" (49 p.), chapitre 12 extrait de "Le compte des transports en 1996" DAEI/SES-INSEE, juin 1997

"Compte transport de voyageurs de la région Ile-de-France 1994", Syndicat des transports parisiens et département du développement, politique de développement et économie urbaine de la RATP (11 p.)

"Le compte transport de voyageurs de la région Ile-de-France de 1981-1995", département du développement, politique de développement et économie urbaine de la RATP (30 p.)

"Pourquoi et comment évaluer le surcoût de gestion des forêts domaniales franciliennes ?" M. Thierry Moigneu, direction régionale de l'office national des forêts (4 p.)

"Schéma interrégional d'approvisionnement en matériaux de construction" M. Ludovic Faytre, IAURIF (5 p.)

Documents de référence :

"Données économiques de l'environnement", édition 1997, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Economica (289 p.)

"Évaluation économique et environnement dans les décisions publiques", Dominique Dron et Michel Cohen de Lara, 1997, documentation française (416p.)

"Transports : pour un meilleur choix des investissements", groupe présidé par Marcel Boiteux, 1994, documentation française (132p.)

"Les comptes du patrimoine naturel", INSEE ministère de l'environnement, 1986, les collections de l'INSEE, série C, n°137-138 (552p.)

ANNEXE 4

SIGLES UTILISÉS

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFINEGE	Association française des industries pour l'étude et la gestion de l'environnement
ARENE	Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies
BIPE	Bureau d'information et de prévisions économiques
CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
CLE	Commission locale de l'eau (sur le périmètre d'un SAGE)
CP	Direction de la comptabilité publique (ministère de l'économie et des finances)
CRIS	Comité régional pour l'information économique et sociale
DAEI	Direction des affaires économiques et internationales (ministère de l'équipement)
DGCL	Direction générale des collectivités locales
DNE	Dépense nationale environnement
DPE	Dépense de protection de l'environnement
EAE	Enquête annuelle d'entreprise
EIDER	Ensemble intégré des descripteurs de l'environnement régional
EUROSTAT	Office statistique des communautés européennes
IAURIF-DEUR	Institut aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France - direction environnement rural
IFEN	Institut français de l'environnement
IFU	Institut français d'urbanisme
ITOM	Inventaire des installations de traitement des ordures ménagères
LOTI	Loi d'orientation des transports intérieurs (n° 82-1153 du 30 décembre 1982)
MNT	Modèle numérique de terrain
MOS	Modes d'occupation du sol (système d'informations géographiques régional de l'IAURIF)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ONF	Office national des forêts
ORDIF	Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France
ORRPIDF	Observatoire régional "Rivières propres d'Ile-de-France"
PDU	Plan des déplacements urbains
PIB	Produit intérieur brut
RATP	Régie autonome des transports parisiens
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SATESE	Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration

SERIEE	Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement
SES	Service économique et statistique (ministère de l'équipement, du logement, des transports et du
SESSI	Service des statistiques industrielles (ministère de l'industrie)
SIGR	Système d'information géographique régional (IAURIF)
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocations multiples
SIVU	Syndicat intercommunal à vocation unique
STP	Syndicat des transports parisiens
UNEDIC	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce